

Appel à candidature d'experts pour le comité médical et scientifique

Les experts souhaitant contribuer aux travaux du Comité médical et scientifique peuvent manifester leur intérêt auprès de l'Agence de la biomédecine. Un appel à candidatures est ouvert jusqu'au 15 avril 2025, dans l'objectif de désigner les experts qui composeront la prochaine mandature du Comité médical et scientifique à compter du mois de septembre 2025 pour une durée de trois ans.

Les experts composant le Comité médical et scientifique témoignent de leur aptitude à l'expertise collective par leur participation aux débats ainsi que par des apports scientifiques et des apports critiques argumentés, en faisant preuve de curiosité intellectuelle, de capacité d'écoute, d'ouverture et de bienveillance. L'expertise collective implique ainsi : compétence, indépendance et probité des experts, collégialité, transparence et ouverture de l'expertise, maîtrise de la traçabilité.

Modalités

Les candidatures sont constituées de 4 documents :

- un formulaire de candidature à télécharger et à compléter
- un cv détaillé
- une liste de travaux et publications scientifiques
- un formulaire de déclaration d'intérêts à télécharger

Les candidatures doivent être adressées par courriel à l'adresse cms@biomedecine.fr au plus tard **le 15 avril 2025**.

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat du CMS à l'adresse cms@biomedecine.fr